

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°096/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 novembre 2025**

Date d'affichage : **20 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 19 novembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, **formant la majorité des membres en exercice**

Absents :

Marielle BOY, Lisa FAURE, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET a été élu secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	8
VOTANTS	:	8

OBJET : CONSIGNE A SKIS - CONTRAT DE CONCESSION 2025-2028 : ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Par délibération du 21 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune du Monêtier-les-Bains a approuvé le principe de lancement de la procédure de mise en concurrence pour la concession de l'exploitation et de la gestion de la consigne à skis de Pré Chabert, propriété de la Commune du Monêtier-les-Bains.

Le contrat a pour objet de confier, par voie de concession, la gestion et l'exploitation de la consigne à skis de Pré Chabert, propriété de la Commune du Monêtier-les-Bains, sise sur les parcelles cadastrées section S n°266 et 264. La date prévisionnelle d'entrée en vigueur du contrat est le 01 décembre 2025, pour une date d'achèvement au 30 avril 2028, soit 3 saisons d'hiver.

Les missions confiées au concessionnaire sont les suivantes et sont détaillées au chapitre 3 du contrat :

- l'accueil, l'information et le conseil au public et aux usagers, touristes et skieurs ;
- la gestion du service de consigne à skis ;
- la gestion du service de bagagerie et de douche publique ;
- le gardiennage et entretien des lieux (comprenant les sanitaires et les douches publiques) ;
- la mise en place de la salle hors-sac dans le hall de la salle du dôme ;
- le nettoyage et l'entretien des coursives et circulations extérieures du front de neige, y compris le ramassage des déchets dans les points de collecte situés tout autour des bâtiments du front de neige.

La consultation a été passée conformément à l'article R. 3122-1 et suivants du code de la commande publique.

La procédure de consultation à mettre en œuvre a été déterminée suivant la valeur estimée de la concession (240 000,00€ HT). Cette valeur repose sur l'estimation du chiffre d'affaires pouvant être réalisé sur les trois années du contrat.

Deux candidatures et offres ont été reçues dans les délais :

- L'entreprise individuelle Hélène Le Maire
- La société SKITRUCK

En application de l'article L1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 08 septembre 2025 et a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures des offres.

Lors de cette réunion, celle-ci a dressé la liste des candidats admis après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leurs aptitudes à exercer l'activité.

Les deux candidats présentaient les garanties professionnelles et financières suffisantes pour exécuter le contrat de concession et ont démontré leurs capacités à exécuter le service public dans les conditions du cahier des charges.

La commission a ensuite rendu son avis dans les conditions visées à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales.

L'offre présentée par l'entreprise individuelle Hélène Le Maire satisfait aux exigences du cahier des charges a été classée en premières position.

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°031/2025 du 21 mai 2025 ;

VU le Rapport du Maire de la commune du Monêtier les Bains, transmis aux membres du Conseil municipal par voie dématérialisée, en date du 05 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE le choix de l'entreprise individuelle Hélène LEMAIRE comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation de la consigne à skis de Pré-Chabert pour 3 saisons d'hiver.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de concession et tout document utile à l'exécution de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



Le secrétaire de séance

Jean-Michel BRUNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel BRUNET".